

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Attendu que :

- L'avortement en fonction du sexe est légal puisqu'au Canada, l'avortement ne fait l'objet d'aucune restriction d'ordre juridique;
- L'avortement en fonction du sexe est contraire à notre engagement à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Selon un sondage réalisé en 2019 par la firme DART & Maru/Blue pour le *National Post*, 84 % des Canadiens estiment qu'il devrait être illégal de recourir à l'avortement parce que la famille ne veut pas d'un enfant d'un sexe donné;
- Des organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé, ONU Femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance considèrent que l'accroissement du déséquilibre entre les sexes à la naissance est un problème de plus en plus important à l'échelle internationale;
- Les professionnels de la santé du Canada estiment également que la sélection en fonction du sexe constitue un problème.

Par conséquent, nous, soussignés, citoyens du Canada, prions la Chambre des communes de modifier le *Code criminel* pour que soit interdit l'avortement en fonction du sexe.

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL	COURRIEL	SIGNATURE

Prière d'envoyer à Cathay Wagantall, députée, édifice de la Confédération, pièce 746, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6.